



Livret d'accueil

Centre Éducatif Renforcé Chanteperdrix

Avril 2025



1 rue Chanteperdrix – Le Vernet 15100 SAINT-GEORGES

☎ 04.71.23.45.73

SOMMAIRE

🌸 Bienvenue à l'ANEF Cantal :.....	3
🌸 Bienvenue au C.E.R Chanteperdrix	3
🎯 Pourquoi tu es ici et pourquoi c'est important :.....	4
👤 Qui est là pour t'accompagner ?	4
🗨️ Comment ça se passe ?	4
📍 Où tu vas être accueilli ?	5
🌿 L'extérieur du CER, potagers, poulailler, parterre de fleurs.....	5
🐾 Les animaux au C.E.R	6
🏠 L'intérieur du CER	7
📅 Ton emploi du temps– C.E.R Chanteperdrix.....	9
🕒 PÉRIODE DE RUPTURE : DU LUNDI AU VENDREDI	9
🕒 PÉRIODE DE RUPTURE : WEEK-END	9
🕒 PÉRIODE DE REMOBILISATION (les horaires changent et les activités aussi) : DU LUNDI AU VENDREDI	10
🕒 PÉRIODE DE REMOBILISATION : WEEK-END	10
📋 Règles de vie au C.E.R Chanteperdrix.....	11
👤 Respect et bien vivre ensemble	11
🕒 Horaires et activités	11
🗨️ Communication avec la famille	11
🧼 Hygiène et vie quotidienne	11
🍽️ Repas et vie collective	11
🚫 Substances et objets interdits	12
👤 Sanctions éducatives	12
💰 Gratification	13
💬 Expression et participation	13
📌 En cas de moments difficiles	13
👤 Les grands textes de lois et les droits qui encadrent ton placement	13
📌 En résumé	14

Bienvenue à l'ANEF Cantal :

Le CER Chanteperdrix fait partie de l'association ANEF Cantal, une association qui agit pour aider les personnes en difficulté, notamment les jeunes.

👉 L'**ANEF** a été fondée en 1952 par Marguerite-Marie Michelin et six de ses amies. Déportée pendant la Seconde Guerre mondiale, Marguerite-Marie y découvre l'entraide entre femmes de milieux et d'horizons très divers, une solidarité qui devient pour elle une condition de survie. Marquée par cette expérience, elle revient avec la volonté profonde de soutenir les femmes en difficulté. Elle décide alors de créer une association pour venir en aide aux personnes vulnérables, d'abord les femmes, puis aussi les jeunes et les hommes, afin de leur offrir une chance de se reconstruire.

👉 L'**ANEF Cantal**, qui existe depuis 2007, fait partie de cette grande famille. Elle est installée à Aurillac et a des antennes à Mauriac et Saint-Flour.

Elle agit dans trois grands domaines :

-  l'enfance et la parentalité,
-  l'accompagnement social et judiciaire pour les mineurs et majeurs,
-  l'accueil, l'hébergement et l'insertion.

👉 L'association défend des valeurs fortes :

- le respect de chacun,
- la confiance dans le potentiel de chacun à évoluer,
- la solidarité et l'entraide,
- la construction de liens et le partage....

Le CER Chanteperdrix, où tu es accueilli aujourd'hui, fait partie de cette mission : il est là pour t'aider à avancer, à te responsabiliser et à construire **ton propre projet**.

Bienvenue au C.E.R Chanteperdrix

Tu arrives au C.E.R Chanteperdrix, une grande maison de ferme au Vernet, à Saint-Georges, sur un terrain de 3 000 m². Ici, on accueille 7 jeunes comme toi de 13 à 18 ans, dans un cadre collectif.

Tu auras ta propre chambre, avec un espace sanitaire personnel (douche, lavabo), et tu partageras un grand séjour, un salon et une cuisine où l'on prépare les repas ensemble.

Au-dessus des bureaux, tu trouveras aussi une grande salle d'activités et de sport.

À l'extérieur, tu pourras t'occuper du potager, des arbres fruitiers, des poules, et passer du temps avec Rantanplan (le chien) et Lucky (le chat).

Deux appartements à Saint-Flour te permettent aussi de tester une vie plus autonome.

👉 **Pour y accéder, il faut avoir l'âge requis, montrer un bon comportement, de l'implication et du respect au C.E.R.**

Si tu remplis ces conditions et après accord de l'équipe pluridisciplinaire, tu pourras y vivre par périodes, tout en revenant au C.E.R pour les activités et les entretiens.

Les appartements sont bien situés (l'un en ville haute, l'autre en ville basse), parfaits pour apprendre à te déplacer seul, notamment pour aller en stage.

Pour les trajets, il y a des véhicules, des vélos (même électriques) et les transports en commun. Le C.E.R est proche de Saint-Flour, pratique pour les commerces, l'école, les stages ou la mairie.

Pourquoi tu es ici et pourquoi c'est important :

Si tu es ici, c'est parce qu'un juge a décidé d'une mesure éducative pour toi.

Ce n'est pas simplement une sanction judiciaire, le but est de t'aider à reprendre confiance, te responsabiliser, te faire réfléchir sur tes actes et construire ton projet pour avancer autrement.

 **Ton séjour est adapté à ton parcours :** en général, il dure 5 mois. Il peut être prolongé, soit à ta demande, soit à celle du juge.

C'est ton projet, tes choix (futurs stages, formations, projets), l'équipe sera là pour t'aider à le construire et mettre tout en œuvre pour que tu réussisses. Dans ce cadre, deux documents seront construits avec toi et tes représentants légaux : ton projet personnalisé et ton document individuel de prise en charge.

Qui est là pour t'accompagner ?

Au C.E.R, tu es entouré d'une équipe de 18 personnes :

- **1 directeur de l'association (à Aurillac)** → tu ne le verras presque pas au quotidien, mais il supervise l'ensemble et vient parfois au C.E.R.
- **1 directrice adjointe de l'association (à Aurillac)** → comme le directeur, elle supervise l'ensemble et vient parfois au C.E.R.
- **1 chef de service (au C.E.R)** → tu le croiseras régulièrement, il coordonne le fonctionnement général du centre, il est présent du lundi au vendredi et tu peux aussi demander un entretien avec lui si besoin. Il est d'astreinte la moitié du temps.
- **1 coordinatrice de parcours (au C.E.R)** → elle t'aidera à construire et suivre ton parcours, elle fera le lien entre les différents intervenants, elle est présente du mardi au samedi et tu peux demander à la voir pour faire le point. Elle est aussi d'astreinte la moitié du temps.
- **1 secrétaire-comptable (au C.E.R, lundi, mardi, vendredi matin)** → elle s'occupe de l'administratif, tu pourras la voir pour les papiers ou questions pratiques.
- **1 infirmière (au C.E.R, mardi, vendredi)** → elle est là pour tout ce qui concerne ta santé ; n'hésite pas à aller la voir si tu as un souci ou une question.
- **1 psychologue (au C.E.R, lundi, mardi)** → tu auras un entretien chaque semaine avec elle pour parler de ce que tu vis et avancer sur ton parcours personnel.
- **8 éducateurs et travailleurs sociaux** → ce sont eux que tu verras le plus souvent au quotidien, ils t'accompagnent dans les activités, les ateliers et la vie au centre. Parmi les 8 éducateurs, l'un deux sera ton référent pendant toute la durée de ton accueil.
- **3 surveillants de nuit** → ils sont présents pendant la nuit pour assurer la sécurité et être là en cas de besoin.

Comment ça se passe ?

 On te propose un accompagnement personnalisé : on regarde qui tu es, ce dont tu as besoin, et on construit un projet adapté avec toi.

 L'équipe t'aide à apprendre à vivre en groupe, à respecter des règles, à prendre soin de toi et à découvrir tes capacités.

 Mais pour que ça fonctionne, il faut que tu t'investisses et que tu sois acteur de ton projet.

Les grandes étapes de ton séjour :

- Phase de rupture → on fait le point et on pose les bases, on apprend à se connaître.
- Phase de remobilisation → on avance et on affine tes objectifs.
- Phase de préparation à la sortie du C.E.R → on prépare la suite avec toi et les adultes autour de toi, représentant légaux, référents P.J.J et /ou A.S.E.

L'hébergement évolue selon ton parcours :

- Au début, tu es au collectif au C.E.R
- Si tu progresses, tu peux accéder à plus d'autonomie, voire à un appartement en ville selon certaines conditions (âge, comportement et accord de l'équipe pluridisciplinaire).

Les activités proposées :

- Sport, jardinage, ateliers, sorties, actions solidaires, école, stages....
- Activités utiles au groupe (cuisine, entretien, soins aux animaux)
- Possibilité de proposer tes idées pendant les groupes d'expression.

Côté école :

On évalue ton niveau et on t'accompagne (remise à niveau, préparation d'un diplôme, stages, etc.). Nous avons un professeur spécialisé qui intervient au C.E.R pour proposer des bilans scolaires.

Si quelque chose ne va pas :

On en discute ensemble et on trouve des solutions.

Tu n'es pas seul :

En plus de l'équipe du C.E.R, tu es aussi accompagné par des personnes extérieures (P.J.J, magistrats, famille, etc.), pour préparer l'après-C.E.R.

Et on n'oublie pas ta famille : on peut organiser des rencontres, des retours, et travailler ensemble pour améliorer les relations si besoin. Tu as le droit d'appeler ta famille deux fois par semaine avec le téléphone des éducateurs (le mercredi et le dimanche pendant 15 minutes).

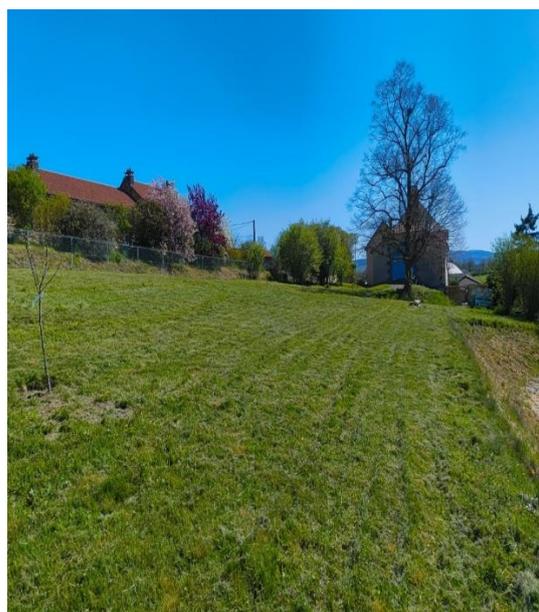
Où tu vas être accueilli ?

 L'extérieur du CER, potagers, poulailler, parterre de fleurs.

Le potager : Il faut l'arroser régulièrement, enlever les mauvaises herbes et surveiller la pousse des légumes. Avec de l'attention, on pourra récolter de bons produits à cuisiner ensemble !



Le verger (avec ses petits arbres fruitiers) : Ils sont encore jeunes, mais ils vont grandir ! Il faut les arroser et les entretenir pour qu'un jour on puisse cueillir les fruits.



Les parterres de fleurs : On enlève les feuilles mortes, les mauvaises herbes et on arrose quand il fait chaud.



 Les animaux au C.E.R

Lucky (alias Moussa ou Titounet) : Il aime les caresses et les moments calmes. Pense à le nourrir, changer sa litière et à vérifier qu'il a toujours de l'eau fraîche.



Rantanplan (adopté de Roumanie via une association Française) : Il faut le sortir au minimum trois fois par jour et toujours vérifier qu'il a à manger et à boire. Il adore qu'on s'occupe de lui.



Le coq et les poules : Ils sont assez peureux, donc approche-toi doucement. Pense à vérifier qu'elles ont de l'eau, à nettoyer le poulailler, à ramasser les œufs et à leur donner des graines.



L'intérieur du CER

La salle de sport : Un endroit pour se défouler et faire du sport. Pense à ranger le matériel après utilisation.



La cuisine : Un lieu important pour préparer les repas ensemble. On respecte l'hygiène et on aide à ranger.



Le salon : Un espace pour se détendre, jouer, lire ou regarder un film. On le garde propre et accueillant pour tout le monde.



Les chambres : C'est ton espace personnel qui se ferme à clés de l'intérieur. On garde sa chambre rangée, on respecte le repos des autres et on ne va jamais dans la chambre d'un autre sans l'accord des éducateurs, si autorisation la porte reste grande ouverte.



La salle de bain : Il y a trois douches dont une qui est seulement pour toi, avec un évier. Il faut les garder propres pour le confort de tous.



La partie administrative du C.E.R ne t'est pas autorisée sauf en cas d'entretien ou de rendez-vous.

31 Ton emploi du temps – C.E.R Chanteperrix

🔑 PÉRIODE DE RUPTURE : DU LUNDI AU VENDREDI

- 07h30 – 07h45  Lever
- 07h45 – 08h30  Petit déjeuner
- 08h30 – 09h00  Hygiène et rangement des chambres
- 09h00 – 12h00  Chantiers/ activités/ Ateliers
- 12h00 – 13h30  Repas midi et service (ménage)
- 13h30 – 14h00  Hygiène
- 14h00 – 17h00  Chantiers/ activités/ Ateliers
- 17h00 – 17h30  Goûter
- 17h30 – 19h00  Douche, temps en chambre
- 19h00 – 20h30  Repas du soir
- 20h30 – 21h00  Temps individuel en chambre
- 21h00 – 21h15  Brossage de dents
- 21h15 – 21h30  Retour en chambre / 21h30
-  Extinction des feux

🔑 PÉRIODE DE RUPTURE : WEEK-END

🏠 Samedi

- 09h00  Lever
- 09h00 – 09h30  Petit déjeuner
- 09h30 – 10h00  Hygiène
- 10h00 – 12h00  Rangement et nettoyage du C.E.R
- 12h00 – 13h30  Repas midi et service
- 13h30 – 14h00  Hygiène
- 14h00 – 17h00  Activités sportives et chantiers
- 17h00 – 17h30  Goûter
- 18h00 – 19h00  Douche
- 19h30 – 20h30  Repas du soir
- 20h30 – 21h30  Jeux de société
- 21h30 – 21h45  Brossage de dents
- 21h45  Retour en chambre
- 22h00  Extinction des feux

⚙️ Dimanche

- 09h00 – 09h30  Lever
- 09h30 – 10h00  Petit déjeuner
- 10h00 – 10h30  Hygiène
- 10h00 – 12h00  Nettoyage extérieur du C.E.R et véhicules, poulailler, litière chat, préparation repas...
- 12h00 – 13h30  Repas midi et service
- 13h30 – 14h00  Hygiène
- 14h00 – 17h00  Activités sportives et chantiers
- 17h00 – 17h30  Goûter
- 17h30 – 18h00  Bilan hebdomadaire
- 18h00 – 19h00  Douche
- 19h00 – 20h30  Repas du soir
- 20h30 – 21h00  Jeux de société
- 21h00 – 21h15  Brossage de dents
- 21h15  Retour en chambre / 21h30
-  Extinction des feux

🔑 PÉRIODE DE REMOBILISATION (les horaires changent et les activités aussi) : DU LUNDI AU VENDREDI

07h30 – 07h45 🕒 Lever

07h45 – 08h30 🍽️ Petit déjeuner

08h30 – 09h00 🧼 Hygiène et rangement des chambres

09h00 – 12h00 🏠 Chantiers, ateliers, insertion professionnelle.

12h00 – 13h30 🍽️ Repas midi et service (Ménage)

13h30 – 14h00 🧼 Hygiène

14h00 – 17h00 🏠 Chantiers, ateliers, insertion professionnelle.

17h00 – 17h30 🍪 Goûter

17h30 – 18h30 👥 Réunion jeunes (mardi), 1 fois/mois CVS

18h30 – 19h00 🚿 Douche, temps en chambre

19h00 – 20h30 🍽️ Repas du soir

20h30 – 21h45 📺 Temps individuel ou collectif (TV possible vendredi/samedi de 20h30 à 22 heures film choisi collectivement et avec accord d'un éducateur)

21h45 – 22h00 🪄 Brossage de dents

22h00 📖 Retour en chambre / 22h30 🌙 Extinction des feux

🔑 PÉRIODE DE REMOBILISATION : WEEK-END

📅 Samedi

Jusqu'à 10h00 🕒 Lever

09h00 – 10h30 🍽️ Petit déjeuner

10h00 – 10h30 🧼 Hygiène

10h30 – 12h00 🧹 Rangement, nettoyage C.E.R, véhicules, préparation repas

12h00 – 13h30 🍽️ Repas midi et service

13h30 – 14h00 🧼 Hygiène

14h00 – 17h00 ⚽ Activités sportives, chantiers, loisirs

17h00 – 17h30 🍪 Goûter

17h30 – 18h30 👥 Temps collectif (jeux, etc...)

18h30 – 19h30 🚿 Douche

19h30 – 20h30 🍽️ Repas du soir

20h30 – 22h00 🎲 Jeux de société ou film (Choisi collectivement avec validation de l'éducateur)

22h00 – 22h15 🪄 Brossage de dents

22h15 📖 Retour en chambre / 22h30 🌙 Extinction des feux

📅 Dimanche

Jusqu'à 10h00 🕒 Lever

09h00 – 10h30 🍽️ Petit déjeuner

10h30 – 11h00 🧼 Hygiène

11h00 – 12h30 🧹 Nettoyage extérieur, préparation repas

12h30 – 14h00 🍽️ Repas midi et service

14h00 – 14h15 🧼 Hygiène

14h15 – 17h00 ⚽ Activités sportives, chantiers, Loisirs

17h00 – 17h30 🍪 Goûter

17h30 – 18h30 📄 Bilan hebdomadaire

18h30 – 19h30 🚿 Douche

19h30 – 20h30 🍽️ Repas du soir

20h30 – 21h00 🎲 Jeux de société

21h00 – 21h15 🪄 Brossage de dents

21h15 📖 Retour en chambre / 21h30 🌙 Extinction des feux

Règles de vie au C.E.R Chanteperrix

Respect et bien vivre ensemble

→ **Le respect est la base ici.**

- ✓ L'équipe éducative te respecte, et tu respectes les adultes comme les autres jeunes.
 - ✓ Pas de violence, pas d'insulte, pas de moquerie.
 - ✓ Chacun peut avoir ses opinions et les exprimer, à condition de respecter les autres et la loi.
 - ✗ Les propos racistes, homophobes, sexistes ou discriminatoires (origine, religion, apparence, handicap...) sont interdits au C.E.R et par la loi française.
 - ✓ Tu peux toujours discuter ou proposer des idées, au bon moment (*demande un entretien avec un éducateur, la coordinatrice, le chef de service, pendant les groupes d'expression jeunes ou au Conseil de Vie Sociale*).
-  **Si quelque chose n'est pas clair, tu peux demander une explication ou tes droits.**

Horaires et activités

- ✓ On respecte les horaires : lever, repas, activités, coucher.
- ✓ Participation obligatoire aux activités (Chantiers, activités, ateliers, sport...).
- ✓ Préviens l'équipe si tu as un problème ou un retard.

Communication avec la famille

- ✓ Pas de téléphone personnel, mais 2 appels par semaine avec le téléphone éducateurs.
- ✓ Tu peux envoyer et recevoir du courrier ou des colis quand tu le souhaites. L'équipe ouvre tes courriers et tes colis avec toi pour vérifier qu'il n'y ait pas d'objets interdits.
- ✓ Des visites de ta famille sont possibles avec autorisation.
- ✓ Si besoin, on t'aidera à contacter le juge, l'éducateur P.J.J / A.S.E ou ton avocat.

Hygiène et vie quotidienne

- ✓ Douche, brossage de dents
- ✓ Chambre rangée, respect des espaces communs.
- ✓ Tout le monde participe aux tâches collectives.

Repas et vie collective

- ✓ On attend que tout le monde soit installé pour commencer et que tout le monde ait fini pour quitter la table.
- ✓ Casquettes et capuches interdites à table, pendant les entretiens, réunions ou activités.
- ✓ Repas pris ensemble, dans le calme et le respect.

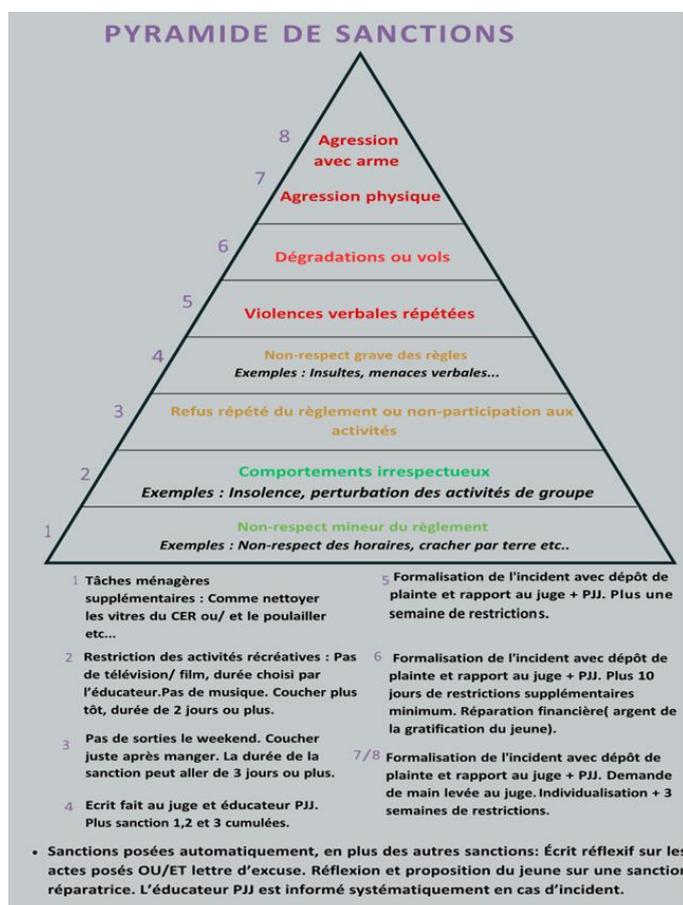
- ✓ Tout le monde aide à débarrasser et on met son assiette dans le lave-vaisselle, le jeune qui est de service fait le ménage après manger.
- ✓ On évite le gaspillage alimentaire, on partage la nourriture avec tout le monde.
- ✓ Les MP3 ou écouteurs sont autorisés seulement en chambre, pas pendant les activités, repas ou réunions.

🚫 Substances et objets interdits

- ✗ Pas d'alcool, pas de drogues, pas de tabac.
- ✗ Pas d'objets dangereux, pas de violence.
- ✗ Pas de sorties sans autorisation (déclaration de fugue).
- ✓ Si tu as des objets interdits, signale-le à l'équipe tout de suite et donne-les.

⚖️ Sanctions éducatives

- ✓ Si une règle n'est pas respectée alors tu t'exposes à : avertissement, excuses, réparation, activité de réflexion, note d'incidents envoyée aux magistrats et aux référents P.J.J etc....
- ✓ On discute avec toi avant de décider.
- ✓ Les sanctions sont là pour t'aider à réfléchir. Tu trouveras ci-après l'échelle des sanctions.
- ✓ Tu peux demander qu'on t'explique pourquoi une sanction est prise et même réfléchir et proposer ta sanction.



Gratification

Une gratification t'est attribuée.

Le montant de la gratification est déterminé comme suit selon ton âge :

- de 13 à 16 ans : 30 euros par mois,
- de 16 ans à 18 ans : 40 euros par mois.

Chaque début de mois, ton pécule est mis dans une enveloppe. Tu peux y avoir accès sur demande.

Un registre retraçant l'attribution des gratifications et les mouvements d'argent te concernant est tenu à jour. Tu devras le signer.

Expression et participation

- ✓ Tu as le droit de donner ton avis pendant les groupes d'expression jeunes (tous les mardis soirs) ou au Conseil de la Vie Sociale (C.V.S) et à tout autres moments évidemment.
- ✓ Tu peux poser des questions, faire des propositions, dire si quelque chose ne va pas.
- ✓ Tu peux demander à voir le chef de service, la directrice Adjointe ou le directeur pour faire une réclamation si nécessaire.
- ✓ De façon régulière, une fiche d'auto-évaluation est remise aux mineurs. Ce document est repris par les éducateurs avec le jeune en entretien individuel pour permettre à ce dernier de s'exprimer sur son quotidien au C.E.R. Ce document est un support qui facilite les échanges avec les éducateurs et fournit des informations précieuses pour adapter la prise en charge quotidienne.
- ✓ Tu pourras donner ton avis via une enquête de satisfaction sur ton accueil au C.E.R. Il te sera remis à la fin de ton accueil.

En cas de moments difficiles

→ Être au CER, loin de chez toi et avec des règles, peut être pesant.

- ✓ Si tu traverses un moment compliqué, n'hésite pas à le dire.
- ✓ On peut trouver des solutions : un moment au calme, un échange avec un éducateur, un temps seul en salle de sport, ou prendre l'air / aller promener le chien accompagné d'un éducateur.

Les grands textes de lois et les droits qui encadrent ton placement

Même au C.E.R, tu as des droits (droit à l'éducation, à la santé, au respect de la vie privée, au respect, à l'expression, d'être protégé contre les discriminations et les violences, à demander de connaître et exercer tes droits à tout moment, ...). La charte des droits et libertés de la personne accueillie explique tes droits.

Ces textes définissent les règles pour te protéger et t'accompagner pendant ton placement :

- ✓ **Code de justice pénale des mineurs (CJPM)** → organise la justice des mineurs et les mesures éducatives.
- ✓ **Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** → protège les droits des personnes accueillies et leur participation.
- ✓ **Code de l'action sociale et des familles (CASF)** → encadre les établissements comme le CER et fixe les droits des jeunes accueillis.
- ✓ **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** → garantit tes droits fondamentaux (protection, santé, éducation, respect).
- ✓ **Loi du 11 février 2005 sur le handicap** → assure l'égalité, l'accessibilité et la non-discrimination pour les jeunes en situation de handicap.
- ✓ **Textes de référence de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** → précisent comment les professionnels doivent t'accompagner.

i À tout moment, tu peux demander qu'on t'explique un point du règlement ou tes droits.

→ En résumé

Ici, on avance ensemble, avec des règles mais aussi du dialogue.

Si c'est difficile, dis-le : on est là pour chercher des solutions avec toi.

« L'accompagnement éducatif, c'est croire qu'en chacun réside une part de possible, même quand tout semble figé. » Gaberan